



DÉLIBÉRATION N°092/2023
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

Séance du 11 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur RESSIOT Didier, 1^{er} adjoint au Maire, en l'absence du Maire Gilles LAGAÛZÈRE.

Date de la convocation : 05/12/2023

Date de la publication : 05/12/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. et Mme RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry - DALL ANESE Lisa.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. et Mme LAGAÛZÈRE Gilles, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie - RESSES Lisa - POLONI Pascal - BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : M. et Mme TILLOS Marie-Hélène

Procurations : LAGAÛZÈRE Gilles à FABRE Sylviane
MOHAND O'AMAR Abdelbaki à CAPRAIS Dominique
DE MARCHI Céline à JADAS Christian
POLONI Pascal à DILMAN Patrick

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19

| |
|--------------|
| Pour : 18 |
| Contre : 0 |
| Abstention : |

DÉLIBÉRATION N° 092/2023 OBJET : PROJET AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC JEAN MOULIN – PLATEAU RALENTISSEUR SECURISATION CARREFOUR RD 3.

- **DEMANDE DETR 2024.**
- **FONDS DE CONCOURS VGA.**
- **AMENDES DE POLICE.**

La Commune de Sainte-Bazeille, associée au Pôle de Marmande, a engagé en 2019, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans son centre-bourg historique afin d'en faire un lieu de vie beaucoup plus attractif et qualitatif tout en confortant la polarité commerciale des équipements et de services qui s'est constituée le long de la RD 813.

Plusieurs actions prévues dans l'ORT ont été déjà réalisées.

Il s'agit notamment des aménagements de la rue St Pey d'Aaron et de l'esplanade des fontaines, de la place Gambetta et du parvis de l'église, le réaménagement de la Place Belot pour l'installation de Commerces, la restauration du beffroi et de la toiture de l'église.

D'autres actions sont en cours de réalisation tel que la requalification de la Maison Roigt.

La création d'un espace public rue Jean Moulin constitue une nouvelle étape structurante dans les actions prévues dans l'ORT.

Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle bordant la rue Jean Moulin (RD3) sur laquelle sera aménagé du stationnement dans un espace paysager et végétalisé, où seront intégrés un cheminement piétonnier reliant l'école élémentaire en centre bourg à l'école maternelle en périphérie et un jardin d'enfants.

Cette opération participera à apporter un lieu de vie de qualité et répondra aux besoins de stationnement aux abords immédiats du cœur de bourg et des commerces.

Le projet d'aménagement, qui comprend l'acquisition des parcelles section AO n° 194 et 195 à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine précédemment mandaté par la Commune pour cette opération d'un montant de 80 000 €, est évalué par les services du CAUE à **388 050 € HT**.

Pour cette réhabilitation, le Conseil Municipal sollicite auprès de :

- l'Etat une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024,
- le solde du fonds de concours VGA sur le droit de tirage du mandat,
- une subvention au titre des amendes de police auprès du département, dans le cadre de la sécurisation du carrefour de la RD 3, permettant notamment l'accès à cet espace.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- **De solliciter** l'Etat pour une subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024,
- **De solliciter** Val de Garonne Agglomération pour un montant de **69 900 €** représentant le solde du fonds de concours attribué à la commune par VGA pour ce mandat,
- **De solliciter** une subvention du département au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur au carrefour de la RD 3,
- **Accepte** le plan de financement ci-après

| DEPENSES | HT | RECETTES | |
|---|-----------|--|-----------|
| ACQUISITION | 80 000 € | DETR 2024 (40%) Avec acquisition 468 050 € | 187 220 € |
| SECURISATION CARREFOUR RD3 PLATEAU RALENTISSEUR | 45 000 € | AMENDES DE POLICE | 8 466 € |
| EVALUATION DES TRAVAUX | 282 000 € | Fds concours VGA (18%) Hors acquisition 388 050 € | 69 960 € |
| HONORAIRES | 61 050 € | RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE (52 %) Hors acquisition 388 050 € | 202 404 € |
| TOTAL | 468 050 € | TOTAL | 468 050 € |

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition de ces deux parcelles, section AO n° 194 et 195,**
- De nommer ces parcelles en leur attribuant le nom de : Espace jean moulin
- **De réaliser** les travaux de sécurisation pour l'accès rue jean moulin (RD 3), avec création de l'espace « jean moulin».
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget primitif de la commune 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 12/12/2023 et de l'affichage en date du 12/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 12/12/2023
Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le 1er adjoint en l'absence du Maire,
Didier RESSIOT




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.